

de bilan sur l'exploitation de la Société. Je défie le secrétaire parlementaire de me contredire là-dessus. A l'heure actuelle, nous savons que l'usine fonctionne à perte dans certaines localités et à profit dans d'autres. A l'heure actuelle, nous savons si les taux varient entre les installations du gouvernement à divers endroits et les usagers ordinaires. A l'heure actuelle, nous savons que les bénéfices faits à un endroit servent à combler les pertes du réseau pris dans son ensemble.

Par l'entremise du secrétaire parlementaire, le gouvernement nous demande de croire que la véritable péréquation ne se fera que sur une base régionale et que les bénéfices des régions à forte consommation ne serviront pas à combler les pertes des régions à faible consommation. Voici ce que je voudrais lui demander. Je suppose que par «régional», il entend une région géographique. Il ne voudrait certainement pas former des régions en choisissant des endroits ici et là dans les districts de Keewatin et de Mackenzie et dans le territoire du Yukon.

Si oui, et si la Commission d'énergie du Nord canadien doit comprendre toute la région de l'Est de l'Arctique, je voudrais savoir comment en toute logique, elle va réussir à rendre la production rentable étant donné surtout qu'elle est partagée entre des projets comme ceux de Frobisher et de Cambridge. Il suffit de regarder les états financiers pour se rendre compte qu'une telle affirmation est aussi fautive qu'insensée. Il ne paraît pas du tout réaliste que des endroits comme Inuvik, Frobisher et Cambridge qui sont principalement des créations du gouvernement fédéral, soient soutenus par les consommateurs de Whitehorse.

C'est précisément ce qui se produira. Il incombe à la politique gouvernementale de faire subventionner ces usines par tous les contribuables canadiens. Tel était le but initial de la loi et la situation dans le Nord n'a pas évolué au point de justifier une modification de ce but. Tout ce qui s'est produit est que nous avons maintenant au Yukon une entreprise passablement rentable, tandis qu'à l'époque où la Commission d'énergie du Nord canadien s'est installée à Mayo, une seule mine était exploitée. Même M. Carr, qui est porté à exagérer fortement, et ses collègues de la Commission royale d'enquête qui ont examiné les perspectives économiques du Yukon en 1968, ont grandement mésestimé l'expansion du Territoire lorsqu'ils ont déclaré que sa production minière en 1975 serait rendue au point où elle est cette année. Voilà pourquoi, la Commission d'énergie du Nord canadien a été établie là-bas.

Le secrétaire parlementaire a mentionné Anvil Mining Corporation. Permettez-moi de signaler les faits à la Chambre. Le ministère et les membres de la Commission d'énergie du Nord canadien, se rendant compte qu'ils devaient tirer le plus grand profit possible de la situation, et établir sur une base solide une entreprise publique d'énergie, ont décidé qu'en faisant affaire avec les représentants de Cyprus Mine et les principaux actionnaires d'Anvil Mining Corporation, en plus d'une assistance fédérale versée pour la mise en exploitation des mines, ils leur accorderaient une aide, afin d'aménager des routes d'accès et de les alimenter en énergie. C'était la décision prise par le gouvernement et non par Anvil Mining Corporation ou Cyprus Mine. De fait, je suis porté à croire, même si je n'ai pas de preuve pour étayer mon dire, que le gouvernement avait déclaré à Anvil à

l'époque: «Nous vous fournirons des subventions destinées à d'autres fins pour vous aider à entreprendre votre exploitation, conformément à notre politique générale de développement dans le Nord, à condition que vous achetiez l'énergie dont vous avez besoin de la Commission d'énergie du Nord Canadien.»

• (3.50 p.m.)

Le gouvernement devait agir ainsi parce que l'entreprise privée dans la région était disposée à le faire. Et même s'il est difficile d'obtenir un aveu à ce sujet des représentants de la Commission d'énergie du Nord canadien ou du sous-ministre, la Yukon Electrical Company, avant que cette décision ne soit prise par le gouvernement, a déclaré: «Tenez, nous sommes prêts à construire les générateurs et les installations de distribution pour alimenter votre exploitation en énergie électrique», mais le gouvernement a ajouté: «Non, nous le ferons.» La Yukon Electrical a alors déclaré: Laissez-nous soumissionner et vous verrez qui peut le faire au moindre coût, et le gouvernement a répondu: Non, nous allons nous en charger. La Yukon Electrical a rétorqué: Laissez-nous présenter une soumission basée sur les taux. Nous pouvons peut-être faire mieux que la Commission d'énergie du Nord canadien. Le gouvernement a répété qu'il allait s'en charger, peu importe le coût.

L'histoire s'est reproduite au sujet de l'acquisition des installations de Dawson City par la Commission d'énergie du Nord canadien. Encore une fois, la Yukon Electrical offrit au gouvernement de se charger de ces installations et d'offrir de l'énergie aux consommateurs à un prix inférieur à celui maintenant exigé à Dawson City. Le secrétaire parlementaire a lu dans son texte que la Commission d'énergie du Nord canadien avait l'intention de fournir de l'énergie au plus bas prix possible. Qu'il aille raconter cela à la population de Dawson City où l'entreprise privée, si on le lui avait permis, fournirait cette énergie aux consommateurs à un prix inférieur à celui exigé aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire parle de la réduction des tarifs comme si la Commission faisait preuve d'une magnifique grandeur d'âme en transmettant toutes ces réductions. Qu'il me soit permis de dire à la Chambre que le consommateur a trouvé son compte dans toute réduction de tarif dont le distributeur a bénéficié à Whitehorse et, de plus, que la Yukon Electrical a ajouté ses propres réductions au consommateur, bien que la Commission n'en ait pas faites.

En comité, nous avons entendu le sous-ministre, M. John MacDonald, avancer que la Commission pouvait fournir de l'énergie à meilleur compte que l'entreprise privée. Quand je lui ai demandé pourquoi il en était si sûr, il m'a répondu que c'était parce qu'elle n'était pas obligée d'emprunter. Monsieur l'Orateur, l'actif de la Commission est de près de 60 millions, mais celui de la société internationale qui est l'actionnaire majoritaire de la Yukon Electrical Company Limited est de l'ordre de 250 millions. Pourtant, le sous-ministre a eu l'audace de dire au comité que l'entreprise privée ne pouvait trouver les capitaux pour construire ces installations au Yukon et dans le grand Nord en général. C'est une autre blague. En outre, la Yukon Electrical Company, par l'intermédiaire de ses nouveaux actionnaires majoritaires, a offert d'acheter en même temps l'usine et les autres installations de la Commission dans le Yukon. De nouveau, elle a, bien sûr, essuyé un refus. Je vais maintenant expliquer